

La CCEF se veut force de proposition

Propos recueillis par Julie Cano Morales

Interview de André-Paul Bahuon, président de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers (CCEF) depuis novembre 2012.

Pouvez-vous nous présenter la CCEF ?

André-Paul Bahuon : C'est une organisation multiprofessionnelle qui regroupe des experts-comptables, des avocats, des notaires, des administrateurs judiciaires ou encore des conseillers en gestion de patrimoine. Son champ d'action gravite autour de l'expertise financière. Pour faire avancer les travaux dans ce secteur, tous ces corps de métier sont importants.



André-Paul Bahuon
CCEF

Quels sont plus précisément les domaines d'intervention qui leur sont communs ?

APB : L'organisation de la CCEF repose sur trois piliers : l'évaluation d'entreprise, le financement et le patrimoine. Pour chacun d'entre eux, notre volonté est d'être force de proposition et de prendre position. En ce qui concerne l'évaluation d'entreprise, un « collège des évaluateurs » a été créé pour les rendre plus identifiables. Il vient compléter le cursus de formation que propose l'association et dont une quarantaine de personnes ont déjà reçu la certification. Le second point

a trait au financement des PME et ETI. Là aussi, notre objectif est d'avoir des idées novatrices et sécurisantes car nous sommes convaincus que notre pays ne sortira de la crise que grâce aux entreprises. Il est donc primordial de tenter de débloquer le système de leur financement. Dans ce sens, nous avons soumis l'idée, largement reprise depuis, de créer un livret de croissance dont les capitaux serviraient au financement de l'économie réelle avec des taux de prêt concurrentiels tout en proposant à l'épargnant une rémunération supérieure à celle du livret A.

Enfin, le dernier pilier est celui du patrimoine. Une de nos commissions travaille par exemple sur des stratégies d'optimisation de la détention de biens immobiliers. Nous nous penchons également sur des situations qui présentent une problématique d'interprofessionnalité et de secret professionnel partagé. C'est le cas notamment lorsqu'un chef d'entreprise cède sa société à l'un de ses enfants qui lui-même est membre d'une fratrie. De

nombreuses questions se posent alors et nécessitent l'intervention d'un notaire, d'un avocat, d'un expert-comptable et d'un CGP. Mais ce travail commun n'est pas si simple à mettre en œuvre et il faut trouver le bon angle de coopération entre les professionnels et les préserver en matière de responsabilité.

Votre prédécesseur nous disait lors d'une interview l'été dernier vouloir faire de la CCEF « une sorte d'institut de l'interprofessionnalité » (cf. Gestion de Fortune n° 228). Est-ce toujours votre objectif ?

APB : L'interprofessionnalité n'est pas le moteur en tant que tel. Ce n'est qu'un moyen qui permet de faire avancer les choses. La CCEF c'est avant tout l'expertise financière qui est au service de l'investisseur et de l'investissement et elle repose indubitablement sur un ensemble de professions. Mais la principale ambition est de faire de la CCEF un observatoire de la « microéconomie » française (celle des entreprises par opposition à la macroéconomie, celle des systèmes économiques) grâce au point →

de vue pragmatique de ses membres. La Compagnie doit faire preuve d'imagination, prendre position et devenir un lieu de benchmark. Il est difficile pour les Ordres des professions réglementées de s'affranchir de leur mission première qui est concentrée sur l'avenir de leur corps de métier. C'est donc notre rôle de faire des propositions, qui pourront ensuite être reprises et soutenues, car nous sommes un lieu d'expression et de liberté.

Envisagez-vous de rencontrer les représentants d'association de CGPI ?

APB : Cela fait effectivement partie de mes rencontres actuelles. Je souhaite voir avec ces organisations comment intégrer encore mieux l'interprofessionna-

lité dans l'exercice de leur métier. Notre objectif est d'être au cœur de l'expertise financière, les CGPI sont donc tout à fait concernés. Il s'agit maintenant de travailler sur des actions communes avec les présidents d'association. ■

La CCEF, c'est 600 adhérents dont :

- 50 % d'experts comptables
- 30 % d'avocats
- 5 % de notaires
- 15 % d'autres professionnels dont entre autres des CGP ■

Formation

« Jamais un outil pédagogique et de recherche, tel que le Cetfi, n'a revêtu une telle actualité »

Propos recueillis par Caroline Dupuy

Le Centre d'Études des Techniques Financières et d'Ingénierie (Cetfi) d'Aix Marseille Université a 40 ans mais pas une seule ride. Au contraire, sa formation qui « lutte contre la criminalité financière et organisée » a le vent en poupe et son master en gestion de patrimoine rencontre un succès certain auprès des professionnels. Interview de Gilles Duteil, directeur du Cetfi d'Aix-Marseille Université.

Le Centre d'Études des Techniques financières et d'ingénierie vient de fêter ses 40 ans. Quelles sont ses principales dates clés ?

Gilles Duteil : Difficile de ne pas commencer par 1973 qui marque le lancement du

Cetfi (qui signifiait à cette époque Centre d'Économie et des Techniques du Financement) par Claude Bensoussan. Cet homme qui a dirigé le centre pendant plus de 33 ans était un pur visionnaire. Formé à l'économie, il s'est

rapidement intéressé à la finance, et plus précisément à la finance d'entreprise, la finance de marchés. Il n'hésitera d'ailleurs pas à lancer, dès 1977, un master en finance. A l'époque, celle-ci n'était pas du tout considérée